

Commune de MONTSEVEROUX**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES**
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Date de convocation : 03/07/2025

Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Alain ALLEC, Mikaël LABRUYERE, Christian FOURNIER (arrivé à 20h38).

Excusé : M. Gilbert CHAMPION (pouvoir à M. Julien RIAS),

Absents : MM. Thierry BAGUET, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET

M. Bernard GLABACH a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025-30

Objet : **Travaux aménagements des espaces publics aux abords du château : autorisation pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté de communes EBER**

La réalisation, de l'opération « Aménagement des espaces publics aux abords d'un monument historique (château) » relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, la présente convention a pour objectif de désigner le maître d'ouvrage délégué qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône et la commune de Montseveroux décident de désigner la Commune comme maître d'ouvrage pour cette opération qui comprend la réfection des trottoirs de la RD 37a en agglomération.

Mme le Maire expose la convention qui demeurera annexée à la présente délibération.

La participation prévisionnelle pour les travaux de réfection des trottoirs de la RD37a en agglomération est estimée à 36 180 € HT (41 667 € TTC), étant précisé que le montant total défini dans la présente convention pourra être majoré jusqu'à 15%. La Commune devra en informer la Communauté de Communes EBER. Toute modification dépassant ce seuil devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION N° 2025-31

Objet : **Demande de subvention pour le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en difficulté)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le RASED – Secteur de Beaurepaire a adressé en mairie une demande de subvention pour un montant de 1,00 € par enfant scolarisé au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement du RASED par les communes du secteur.

Pour rappel le RASED est un dispositif de l'Education Nationale qui dispense des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté. Le RASED du secteur de Beaurepaire intervient sur 14 communes du secteur et les dépenses de fonctionnement sont à la charge de ces communes.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (8 voix pour, 0 contre et 1 abstention) :

- Décide d'attribuer une subvention de 72 € au RASED DU SECTEUR DE Beaurepaire
- Dit que cette somme est inscrite au compte 65748.

Affiché le 11 juillet 2025